## Allocations familiales—Loi

L'histoire n'a cessé de nous démontrer ce qui arrive lorsqu'on ne remédie pas à la misère. Il est effectivement très dangereux de laisser la situation empirer. Lorsqu'il a pris la parole dans notre pays, il y a un certain temps, le président Kennedy a déclaré: «Si nous ne pouvons pas aider les nombreux pauvres, nous ne pourrons pas sauver les quelques riches». Même si chez nous la situation n'est pas la même que dans d'autres régions du globe, ces paroles n'ont rien perdu de leur vérité et il faudrait s'en inspirer. Si le gouvernement a la moindre honnêteté, il se rendra compte que le Canada est très riche par rapport à bien des pays.

Le Parlement doit se fixer pour objectif de démanteler la mosaïque verticale que John Porter décrivait il y a 20 ans dans son livre. Nous devons détruire cette mosaïque verticale et redistribuer les richesses et les pouvoirs. Ce genre de politiques n'y contribueront en rien. Elles vont plutôt renforcer cette mosaïque verticale, avec les risques que cela comporte. Le gouvernement libéral de ces 16 dernières années a instauré la plupart de ces programmes et les Canadiens se sont rendu compte qu'ils constituaient leur contrat social. Que la clôture soit imposée ou non, les enfants et les familles du Canada ne veulent pas renégocier un nouveau contrat avec ce gouvernement ou un autre. Mon parti demeurera fidèle à ce contrat social. Voyons si le gouvernement a le courage de défendre une politique fondamentalement mauvaise.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion visant à reporter l'étude du projet de loi C-70 à six mois et je le ferai précisément en 10 minutes. Je ne vois pas de Machiavel en face, mais si j'étais machiavélien, je serais enclin à croire que ce projet visant à réduire les allocations familiales est une manigance délibérée. La réduction proposée des pensions de vieillesse était un écran dressé pour que tout le monde tente de l'enfoncer. Nous l'avons fait très efficacement. Les sondages suite à cette décision du gouvernement ont révélé que sa popularité avait baissé. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est ensuite frappé la poitrine disant: «Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Nous avions tort, nous les réindexerons.»

Mme Mitchell: Il devrait avoir honte.

M. Rodriguez: Il s'est repenti et les sondages ont grimpé. En réalité, il voulait saper le régime d'allocations familiales. D'aucuns estiment que le gouvernement voulait vraiment s'en prendre aux jeunes Canadiens, notamment ceux qui sont pauvres.

Je prenais connaissance de statistiques très intéressantes plus tôt et je voudrais vous en faire part, monsieur le Président. D'après Statistique Canada, depuis cinq ans, le nombre d'enfants pauvres au Canada est passé de 723,000 à 1,113,000, ce qui signifie une hausse de 54 p. 100. Le gouvernement affirme qu'il majore le crédit d'impôt à l'enfant, mais même en le majorant, il a baissé le niveau de revenu auquel le crédit d'impôt-enfant sera payé. De fait, nous estimons que les réductions proposées des allocations familiales font partie de la proposition budgétaire qui vient s'ajouter aux taxes de vente fédérales. Nous examinons ce train de mesures et nous constatons

qu'effectivement les pauvres s'appauvriront davantage par suite des mesures visant à désindexer les allocations familiales.

• (1710)

Je suis certain que tous les députés reçoivent des appels téléphoniques et des visiteurs à leur bureau de comté. Les allocations familiales arrivent par le courrier à une certaine date fixe. Si les chèques d'allocations familiales sont en retard d'un jour ou deux, le téléphone se met à sonner. Je suis sûr que les députés le savent par expérience. La réaction est immédiate. Le gouvernement ne comprend pas à quel point les gens sont pauvres, à quel point les allocations font partie intégrante du revenu familial. Probablement que dans de nombreuses familles, c'est le seul chèque que la femme reçoit à son nom.

A bien des endroits, les femmes ne peuvent pas trouver d'emploi en dehors du foyer et elles doivent réellement compter sur le revenu de leur mari. Le chèque d'allocation familiale sera probablement le seul de toute leur vie qui sera adressé à leur nom. Quelle décision a prise le gouvernement? De réduire les allocations familiales. Il décide ensuite d'augmenter le crédit d'impôt pour enfants qui, soit dit en passant, est accordé à la fin de l'année, quand le conjoint remplit sa formule d'impôt sur le revenu. Nous ne réglons donc pas vraiment le problème de la redistribution des richesses.

Les autres dispositions du budget donnent aux riches Canadiens les moyens de s'enrichir toujours un peu plus. Le premier ministre a promis au cours de la dernière campagne électorale de faire payer un impôt minimum aux riches. Cette proposition n'a pas dépassé le stade de la promesse électorale. Rien d'efficace n'a été tenté en matière de réforme fiscale. Les fortunés ont-ils vraiment besoin du cadeau de un demi-million en gains de capital que le gouvernement leur a fait? En ont-ils vraiment besoin?

M. Duguay: Avez-vous vraiment besoin de crier?

M. Rodriguez: Il est évident que le député n'entend pas très bien. Quand ces députés étaient dans l'opposition, ils tombaient sur le gouvernement libéral à bras raccourcis. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils sont aussi cruels que les libéraux l'étaient. Les députés ministériels devraient avoir honte. Ils sont en mesure de procéder à la refonte de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils jouissent d'une majorité écrasante. Qu'ils en profitent pour accorder un soutien financier à ceux qui en ont besoin. Le gouvernement devrait se servir de la Loi de l'impôt sur le revenu pour redistribuer la richesse aux familles dans le besoin. Le projet de loi à l'étude ne fera qu'aggraver la situation des pauvres.

Selon le Conseil canadien de développement social, les différentes taxes qui sont proposées dans le budget vont faire perdre à une famille moyenne plus de \$1,000 en pouvoir d'achat d'ici 1990. Le gouvernement ne peut pas rester indifférent devant cet impôt régressif qu'est la taxe de vente. Même les enfants sont obligés de la payer sur les friandises et les aliments pour leur animal familier. Tous les produits pharmaceutiques dont les Canadiens se servent sont imposés.